



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LE CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Journée VAE / mode ponctuel d'évaluation
Ile de France 4-5 et 6 février SIEC

Plan

- L'orientation générale de la rénovation
- La prise en compte des travaux de la mission
« Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels »
- Présentation du RAP
- Présentation du référentiel de compétences
- Les épreuves de certification
- Les périodes de formation en milieu professionnel
- Quelques ressources

Orientation générale de la rénovation

Développer la professionnalité des titulaires du CAP PE par le développement de compétences permettant :

- une dimension éducative renforcée dans la prise en charge de l'enfant
- un positionnement professionnel adapté aux situations diverses

La prise en compte des travaux de la mission « Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels »

- Pour une vision globale, interactive et dynamique du développement du jeune enfant
- Pour la participation à l'accompagnement à la parentalité et la prévention des perturbations du lien aux enfants
- Pour des modes d'accueil personnalisants, ludiques, ouverts sur la société
- Pour des modes d'accueil centrés sur le jeu, la découverte, qui aide l'enfant à faire et à connaître par lui-même
- Pour des modes d'accueil pluridisciplinaires, ouverts à la diversité et innovants
- Pour l'accueil des petites filles et des petits garçons
- Le fonctionnement des équipes

Présentation du RAP

Le titulaire du CAP PE exerce son activité **dans trois secteurs** différents :

- école maternelle ou accueil collectif pour mineurs,
- établissement ou service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans,
- le domicile.

Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel	1. Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation 1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil
	2. Prendre soin et accompagner dans les activités de la vie quotidienne	2.1. Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages 2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
	3. Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels	3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille 3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels
Activités spécifiques	4. Exercer son activité en école maternelle	4.1 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant 4.2 Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux
	5. Exercer son activité en EAJE et en ACM	5.1 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
	6. Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maisons d'assistants maternels	6.1 Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
		6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant 6.3 Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant 6.4 Elaboration des repas

Présentation du référentiel de compétences

Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel	<p>Compétences communes transversales :</p> <p>T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte</p> <p>T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée</p> <p>T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant</p> <p>T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</p> <p>T5 - Organiser son action</p>
	<p>Compétences communes de réalisation :</p> <p>RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné</p> <p>RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant</p> <p>RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages</p> <p>RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant</p>
Compétences spécifiques aux secteurs d'activité	<p>RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant</p> <p>RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle</p>
	<p>RS3 - Négocier le cadre de l'accueil</p> <p>RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant</p> <p>RS5 - Elaborer des repas</p>

Présentation du référentiel de compétences

- Pour chaque compétence, identification
 - des performances attendues en situation professionnelle
 - des critères d'évaluation
 - des connaissances à mobiliser en situation professionnelle
 - des indicateurs d'évaluation

Exemple :

T2. Adopter une posture professionnelle adaptée			
➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille Respecter les règles professionnelles applicables au contexte	Absence de jugement Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels	Les droits de l'enfant Notion d'évolution sociologique de la famille : <ul style="list-style-type: none"> - rôle des parents ; - différentes formes de famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale) ; - vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap) Les stéréotypes de genre concernant les professionnels et les enfants Principe de laïcité Notions et repères d'éthique et de déontologie <ul style="list-style-type: none"> • Secret professionnel et les conditions de sa levée, discrétion professionnelle, secret partagé, • Les valeurs, les normes et les règles professionnelles Notion juridique de responsabilité (civile et pénale)	Présenter les principes relatifs aux droits de l'enfant Dans une situation donnée, <ul style="list-style-type: none"> • repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants • appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé • appliquer les obligations liées à sa fonction : <ul style="list-style-type: none"> • en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée, • en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)

Pour la maîtrise d'une compétence, certains savoirs associés des autres compétences doivent être mobilisés

Exemple :

T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement			
➤ Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Créer une situation d'échange avec la famille Favoriser le dialogue, l'expression, la coopération de la famille Favoriser les échanges entre les familles Adopter une attitude bienveillante, rassurante et respectueuse de la famille	Respect des règles déontologiques Qualité de l'écoute, du questionnement, de la reformulation	Les situations de communication entre les familles et les professionnels	Dans une situation donnée, <ul style="list-style-type: none"> analyser la variété des situations de communication explicitier les fonctions de la communication repérer les facteurs qui influencent la communication entre les personnes (facteurs favorisant, freins) proposer des attitudes adaptées face à une situation de communication orale difficile
➤ Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Discerner les informations à transmettre Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses interventions Participer à une réunion de travail	Respect des règles déontologiques Transmission de messages pertinents aux membres de l'équipe Utilisation appropriée d'outils de communication Utilisation d'un langage et d'un vocabulaire professionnels Formulation claire d'un problème à résoudre, d'une information à communiquer	Les formes de communication et les outils de communication professionnelle	Énoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : collègues, supérieurs hiérarchiques... Dans une situation donnée ; <ul style="list-style-type: none"> identifier la diversité des formes de communication (écrite, orale, visuelle) utiliser les outils de communication usuels

+ savoirs associés des compétences :

T1 : identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel

T2 : prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention

T2 : adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle

T5 : organiser son action

Les épreuves de certification pour l'enseignement professionnel

- Principe :

une unité = un bloc de compétences

RÈGLEMENT D'EXAMEN

<i>Certificat d'aptitude professionnelle</i>			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats libres	
<i>Accompagnant éducatif petite enfance</i>					
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée
Unités professionnelles					
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7 ⁽¹⁾	CCF ⁽²⁾	Ponctuel oral	25 min (+ 1h PSE)
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et oral	Maximum 2 h

Les épreuves de certification pour l'enseignement professionnel

- Une répartition des compétences et des savoirs en 3 blocs

<p>EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT</p>	<p>ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES</p>	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
		T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
		RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
	<p>PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE</p>	RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
		RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
		RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
<p>EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF</p>	<p>INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS</p>	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
		T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
	<p>EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE</p> <p>EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM</p>	RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
		RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
		T5 - Organiser son action
<p>EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL</p>	<p>EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS</p>	RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
		RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
		RS5 - Elaborer des repas

Les épreuves de certification pour l'enseignement professionnel

EP1 : accompagner le développement du jeune enfant

coef 7 (dont 1 pour la PSE)

Contrôle ponctuel

Epreuve orale de 25 minutes

Présentation de deux fiches

- L'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien
- L'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

(PFMP ou expérience professionnelle exigée pour passer l'épreuve)

Les épreuves de certification pour l'enseignement professionnel

EP2 : exercer son activité en accueil collectif

coef 4

Contrôle ponctuel

Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30

(PFMP ou expérience professionnelle exigée pour passer l'épreuve)

Les épreuves de certification pour l'enseignement professionnel

EP3 : exercer son activité en accueil individuel

coef 4

Epreuve orale :

- exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes
- Temps de préparation éventuel : 1 h 30
- Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.
- Les AMA et les employés à domicile ont la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. L'AMA ou l'employé à domicile qui fait ce choix au moment de l'inscription au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum). En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.

Les périodes de formation en milieu professionnel

Principes :

- seize semaines sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans dont au minimum 8 semaines en année de terminale
- Complémentarité des lieux
 - établissements et services d'accueil de la petite enfance
 - le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels,
 - les organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

Des exigences :

- Pour les candidats de la formation initiale sous statut scolaire, au minimum :
 - une période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans) ;
 - une autre période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans.

Les périodes de formation en milieu professionnel

Exigences pour les candidats relevant d'un organisme de formation :

Epreuves du CAP AEPE	EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : exercer son activité en milieu collectif	Durée de PFMP complémentaire pour répondre à la réglementation	TOTAL (en semaine)
Lieux de PFMP Statut	EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	Ecole maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans)		
Formation initiale sous statut scolaire en CCF	Au moins 4 semaines de PFMP	Au moins 4 semaines de PFMP	8 semaines dans une structure de la petite enfance	16
Formation continue : stagiaires sans expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	Au moins 4 semaines de PFMP	Au moins 4 semaines de PFMP	8 semaines dans une structure de la petite enfance	16
Formation continue : stagiaires avec expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	Les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a exercé les activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du CAP Accompagnant éducatif petite enfance en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.			8

Les périodes de formation en milieu professionnel

Exigences pour les candidats individuels :

Epreuves du CAP AEPE		EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : exercer son activité en milieu collectif
		EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	Ecole maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans)
Expérience Professionnelle (EP)	AMA	12 semaines EP	4 semaines de PFMP
	EAJE	12 semaines EP	
	SAD	12 semaines EP	4 semaines de PFMP
	Ecole maternelle	4 semaines de PFMP	12 semaines EP
	ACM moins de 6 ans	4 semaines de PFMP	12 semaines EP
Autres candidats sans expérience professionnelle (individuels, organismes de formation privé non habilités au CCF etc...)		8 semaines de PFMP	8 semaines de PFMP

Quelques ressources

- **Référentiel CAP AEPE:**

[http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap accomp educ/Annexes CAP AEPE.pdf](http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf)

- **Rapport Giampino:**

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/05/Rapport-Giampino-vf.pdf>